

2016_CT2_286

OBJET : Ressources - Finances - Versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_286-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_18

■ **Versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration générale

■ Séance du 15 décembre 2016



■ Versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des reversements de fiscalité autorisés par la loi, les intercommunalités ont la possibilité de créer une dotation de solidarité communautaire. Les dotations de solidarité communautaire ou reversements équivalents créés par les EPCI constitutifs de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ne sont plus en vigueur depuis le 1er janvier 2016. En prévision de cette disparition et dans l'attente de la création par la Métropole d'un nouveau régime de solidarité, la plupart des intercommunalités fusionnés avaient intégré le montant de la dotation de solidarité au sein de l'attribution de compensation.

Or, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n'a pas intégré totalement les montants de dotation de solidarité communautaire dans les attributions de compensation versées aux communes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_286-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

lors de l'année 2015 pour une application à compter de 2016, créant ainsi une distorsion de solidarité entre les communes membres de la Métropole et pouvant porter atteinte à leur capacité de financer les politiques publiques qu'elles réalisent.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de reconduire le dispositif mis en place en 2016 qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes du territoire du Pays d'Aix équivalente au montant de la fraction non versée de dotation de solidarité communautaire, et telle qu'elle avait été arrêtée par l'ancienne EPCI.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1609 nonies C ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.

Oui le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Sont approuvés les reversements aux communes du Territoire du Pays d'Aix au titre d'une subvention de fonctionnement 2017 aux communes sur la base des montants versés en 2016 :

commune	montant
AIX EN PROVENCE	1 162 957
BEAURECUEIL	7 386
BOUC BEL AIR	102 358
CABRIES	78 199
CHATEAUNEUF LE ROUGE	18 512
COUDOUX	28 600
EGUILLES	67 791
FUVEAU	66 430
GARDANNE	191 352
GREASQUE	31 065
JOUQUES	74 445
LA ROQUE D'ANTHERON	53 748
LAMBESC	90 386
LE PUY STE REPARADE	48 679
LE THOLONET	17 055
LES PENNES MIRABEAU	147 190
MEYRARGUES	48 876
MEYREUIL	60 659
MIMET	48 781
PERTUIS	149 220
PEYNIER	34 175
PEYROLLES	52 174
PUYLOUBIER	40 669
ROGNES	43 280
ROUSSET	82 823
SIMIANE COLLONGUE	49 752
SAINT ANTONIN SUR BAYON	10 261
SAINT CANNAT	53 461
SAINT ESTEVE JANSON	4 770
SAINT MARC JAUMEGARDE	15 096
SAINT PAUL LEZ DURANCE	20 093
TRETS	103 611
VAUVENARGUES	26 602
VENELLES	57 765
VENTABREN	42 187
VITROLLES	369 594
TOTAL	3 500 002

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_286-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Article 2 :

Sont autorisées les dépenses correspondantes sur la nature 657341 du budget principal de la métropole et le versement par douzième aux communes.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président délégué
Finances

Roland BLUM

OBJET : Ressources - Finances - Versement d'une subvention de fonctionnement aux communes membres du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_286-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016